



**Collectif régional Arts et culture
Hauts-de-France**

Lille, le

Mesdames, Messieurs,

Par votre courrier en date du 06 avril, vous avez souhaité attirer notre attention sur les conséquences liées à la crise sanitaire actuelle sur le secteur artistique et culturel et son impact sur les missions d'intérêt général et d'utilité sociale indispensables à nos concitoyens.

Conscients que de très nombreux acteurs culturels sont aujourd'hui durement touchés par la crise sanitaire que nous traversons, la Région Hauts-de-France et l'Etat ont souhaité se positionner aux côtés de ceux-ci pour les aider à traverser cette crise en mettant en place un certain nombre de dispositifs.

Cela passe par les mesures transversales de soutien aux entreprises et qui concernent évidemment les structures du secteur culturel qui y sont éligibles : délais d'échéances sociales et/ou fiscales, fonds de soutien co-financé par l'Etat et les régions, mobilisation de garanties bancaires, dispositif simplifié et renforcé d'activité partielle, ainsi que d'autres mesures mises en place par la Banque des territoires, telles que le report d'échéances de prêt, ou encore le maintien et la prolongation de garanties.

Cela passe également par des dispositifs mis en place à l'échelle nationale plus spécifiquement destinés au soutien au monde culturel : adaptation temporaire des annexes 8 et 10 concernant les intermittents, déblocage d'aides d'urgence pour le spectacle vivant et des arts visuels, mesures de suspension de la TSA pour les cinémas ou encore d'aménagements des procédures du FSER en faveur des radios. Chacun des secteurs a été destinataire par ailleurs des mesures spécifiques prises par le ministère de la culture en complément des mesures de droit commun.

Mais ces dispositions n'auront de sens que si elles sont accompagnées d'un soutien fort et volontariste aux côtés des acteurs du territoire qui mènent la grande diversité des projets qui font la richesse artistique et culturelle ainsi que le rayonnement de notre région. C'est pourquoi la DRAC et la Région Hauts-de-France s'engagent à soutenir les acteurs culturels malgré les annulations ou reports des projets qu'elles accompagnent, ainsi qu'à répondre aux besoins de trésorerie par une accélération et un assouplissement des modalités de versement des subventions.

Pour ce faire, la Région a adopté en séance plénière du vendredi 10 avril une délibération cadre détaillant les mesures d'urgence prises en soutien au secteur artistique et culturel, en dérogation du règlement budgétaire et financier de la collectivité. Ainsi, pour les projets annulés, reportés ou dont l'activité est réduite ainsi que pour les programmes d'activités impactés par la crise et ses conséquences, le montant de la subvention régionale est confirmé, dans la limite des frais engagés par la structure et en absence de sur-financement public, par l'ajustement du taux d'intervention initialement délibéré.



Région
Hauts-de-France

Diverses mesures ont également été instaurées afin de faciliter le traitement des demandes de subvention comme de leur paiement. Les procédures de mobilisation des comités consultatifs ont été revues afin de permettre leur tenue à distance et d'assurer la continuité du traitement des aides à la création. S'appuyant sur l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le Président de Région procèdera à l'attribution des aides aux acteurs culturels par arrêté, selon un calendrier rendu plus flexible par ces dispositions exceptionnelles.

En lien avec les services déconcentrés du ministère de l'Action et des Comptes Publics, la Direction régionale des affaires culturelles s'est également mobilisée pour mettre en place des procédures simplifiées, permettant en particulier des versements anticipés de subventions, un paiement simplifié pour accompagner les lieux et éviter les difficultés de trésorerie.

D'une manière générale, l'État et la Région souhaitent en contrepartie de la part des structures, que soit accordée la plus grande vigilance à la situation des artistes et des équipes artistiques déprogrammées (voir notamment le document joint d'informations et de recommandations aux structures soutenues par le ministère de la Culture au titre de la création et de la diffusion).

L'Etat et la Région sont conscients que ces mesures d'urgence, aussi volontaristes et exceptionnelles qu'elles soient, sont une première étape en réponse au choc « immédiat » de la crise sans précédent que nous vivons. D'autres temps succéderont à cette urgence. A très court terme, en étudiant sur la base des éléments en cours de consolidation l'hypothèse de soutiens plus spécifiques sur les filières les plus fragilisées. A moyen terme, en intégrant dans nos approches et nos évaluations les impacts « secondaires » de la crise (engorgement des lieux de diffusion, report des projets et impact dans les calendriers d'activités, pertes de recettes propres sur les saisons à venir...). Et, à plus long terme, en s'inscrivant dans un accompagnement adapté des recompositions profondes que cette crise ne saura manquer d'opérer.

C'est pourquoi, plus que jamais, le partage et le croisement de nos expertises respectives - Etat, collectivités, acteurs culturels – est indispensable. A cette fin, et lorsque nous pourrons de nouveau nous réunir, nous souhaitons poursuivre le dialogue engagé avec vous et travailler à la tenue d'un forum des acteurs culturels, qui nous permettra d'avoir votre retour par secteur sur les conséquences de la crise et les mesures prises, et de tracer ensemble des perspectives afin de continuer à faire vivre et rayonner la culture en Hauts-de-France.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.


Michel Lalande
Préfet de la Région des Hauts-de-France


Xavier Bertrand
Président de la Région
Hauts-de-France